les parents n'ont pas ce qu'ils faut, les écoles fermées parce qu'on ne peut payer l'instituteur; je ne puis, dis-je, m'imaginer que ce député puisse, ayant vu toutes ces misères, exprimer l'avis que cette dépense d'argent est judicieuse. On peut croire que nous forçons la note ou que, comme l'a dit le ministre des Finances, nous sommes trop matérialistes, mais je vous affirme que la différence se borne à ceci: Nous venons de ces régions. Nous avons été de maison en maison parmi ces gens, nous avons constaté la situation, et c'est pour cette raison que nous témoignons la plus grande sympathie envers cette population. Bien que je ne veuille pas gêner le Gouvernement quand il agit avec justice et sagesse, les raisons que j'ai exposées ont, je pense, motivé le dépôt de l'amendement de mon honorable ami, qui cadre avec mes vues.

L'hon. J. H. KING: Avant de passer au vote sur la proposition d'amendement, il convient que je fasse connaître à la Chambre les observations que m'ont communiquées les syndics qui se sont chargés d'exercer gratuitement cette tâche pour l'avantage du public. Le Gouvernement ne s'est déterminé à inscrire cette allocation dans le budget qu'après avoir entendu ces messieurs, et il n'est que juste que je transmette l'expression de leur manière de voir à l'Assemblée:

Comme président des syndics de la Galerie nationale je suis autorisé à solliciter l'inscription au budget de 1923, d'un crédit de \$100,000 en faveur de la

Galerie nationale.

Il est naturel que cette œuvre reçoive de plus en plus l'aide du Gouvernement, si l'on veut qu'elle se maintienne et grandisse côte à côte avec le développement des arts et des sciences en Canada. Outre le soin des salles d'exposition d'Ottawa, la Galerie nationale se livre à une campagne d'éducation très étendue dans le pays pour vulgariser la connaissance des beauxarts. Au cours des trois années écoulées elle a tenu plus de cinquante expositions, d'art canadien. Presque toutes les villes de quelque importance, entre l'Atlantique et le Pacifique ont bénéficié de ce service. Le progrès artistique qui s'est affirmé dernièrement dans un grand nombre de localitées est dû à l'initiative de la Galerie nationale qui a organisé ces expositions; souvent celles-ci ont été la cause directe de l'encouragement et du progrès des arts.

En vous proposant une allocation de \$100,000, nous ne perdons aucunement de vue la nécessité d'observer l'économie; onus ne demandons qu'un retour à la dotation dont bénéficia l'institution dans le budget de 1913 et dans celui de 1914, à un moment où la Galerie nationale n'avait pas encore atteint les développements qu'elle a acquis depuis et où les travaux artistiques se vendaient meilleur marché qu'à présent. Les syndics remarquent que l'encouragement donné à l'Académie royale canadienne, qui était de \$5,000 en 1914 et de \$2,500 pendant la guerre, a été porté à \$7,500. Dans les mêmes proportions, la Galerie nationale serait excusable de demander \$150,000.

Les syndics désirent faire observer que grâce à la situation financière où se trouve malheureusement l'Europe à l'heure actuelle, une somme de cent mille piastres, bien employée, nous vaudra un avantage énorme; car plus tard, même avec un montant plus élevé, on trouvera excessivement difficile de se procurer des œuvres artistiques devenus plus rares et d'un prix presque inabordable.

Je n'ajouterai rien à cet exposé de la question. Nous possédons quelques bons artistes en Canada. Le développement des arts ne peut que profiter au pays. Je serais au regret si l'Assemblée refusait l'allocation demandée.

M. IRVINE: Je comprends parfaitement le point de vue de notre collègue qui a proposé une réduction de ce crédit. Je sais qu'il y a beaucoup de misère dans le monde, mais ce n'est pas là par où il faudrait commencer la réforme. Je ne suis pas de ceux qui se font une idée particulière, populacière de la nécessité de l'économie. Une dépense faite à propos est souvent la meilleure des économies. Parmi toutes les allocations que nous avons votées depuis plusieurs jours, je tiens que celle-ci est la plus justifiée. Je ne serais pas étonné qu'elle rapportât plus au pays que n'importe quelle autre qui a été adoptée.

(L'amendement de M. Coote, mis aux voix, n'est pas adopté.)

Palais du Parlement.—Plaquettes érigées à la mémoire de feu Bowman B. Law, qui perdit la vie dans l'incendie qui détruisit l'ancien édifice parlementaire, \$5,000.

M. WOODSWORTH: Je prie le ministre de nous donner une explication.

L'hon. J. H. KING: Le but est d'ériger une plaquette commémorative de la mort de notre collègue Bowman B. Law, ancien député de Yarmouth, qui eut le malheur de perdre la vie au cours de l'incendie du parlement. Un dessin a été soumis aux syndies de la Galerie nationale. Celle-ci a demandé et reçu plusieurs maquettes qui seront renvoyées devant un jury.

M. WOODSWORTH: La justification de ce crédit est différente de celle relative à l'allocation de la Galerie nationale pour l'achat de peintures. Je ne sais rien de la vie de l'ancien député à qui cette plaquette doit être dédiée. Personne ne nous a dit s'il a accompli quelque chose de remarquable pour le bien du Dominion. Tout ce que j'y vois, c'est un ornement de plus à ce superbe édifice.

Voilà, à mon avis, une occasion de faire une économie. Il y a à travers la Confédération une foule de gens qui ont perdu la vie en travaillant dans quelque industrie et l'on pourrait élever de nombreux monuments à leur mémoire, d'un océan à l'autre. Je crains que nous ne monopolisions, ici au Parlement, ces marques extérieures d'une admiration plus ou moins justifiée. D'après moi on devrait les réserver pour des faits exceptionnels.

(Le crédit est adopté.)

[M. Millar.]